

Votants : 65

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 22 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 28 septembre 2026

ASSEMBLÉES, AFFAIRES JURIDIQUES - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 4 MAI 2026

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Yannick ALLIROL, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Cédric BOUCHET, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Simon CHARLES, Dominique CHAUSSEY, Olivier D'ARAUJO, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Annie-Laurence FOUREL, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Alain LECOMTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Christine MOSCHENI, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGÉON, Michel PAILLEY, Sandrine PFLIER, Olivier POIRAUD, Katia PONCELET, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAU, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Jean-François SALANON, Julie SIAUDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Judith VIEILLE.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Baptiste PEYRAUD pouvoir à Yann JEZEQUEL, Florence VILLES pouvoir à François GUYON.

Titulaire absent suppléé :

Richard PAILLOUX par Simon CHARLES.

Titulaires absents :

Stéphanie ANTIGNY, Christelle CHASSAGNE, Thibault HEBRARD, Sébastien MATHIEU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Maximilien SAINT-CAST, Séverine VACHON, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Yamina BOUDAHMANI, Anne-Sophie CATRIX, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Guillaume RIOU, Victor TURPAUD-FIZZALA, Lydia ZANATTA.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Catherine ROUSSILLON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

ASSEMBLÉES, AFFAIRES JURIDIQUES - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 4 MAI 2026

Monsieur **Jérôme BALOGÉ**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-15 ;

Vu le projet de procès-verbal ;

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Agglomération, qui s'est tenue le 4 mai 2026, est proposé pour validation ou modification, aux membres du Conseil d'Agglomération ;

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide le procès-verbal du Conseil d'Agglomération du 4 mai 2026.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 65

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Catherine ROUSSILLON

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérécourse citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».